Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260702-DEL096_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL096_2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY.

Absents
Mme BIOT (donne pouvoir à Mme PORTAL) Mme THOMAS (donne pouvoir à Mme DE CHOULY)

Secrétaire de séance : M. HAMON

8- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE

7-5
Madame KERNEÏS, rapporteur

Il est indiqué à l'assemblée que l'Agence Nationale du Sport (ANS) a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local en matière d'équipement sportif. Ce dispositif comprend plusieurs enveloppes finançant des projets spécifiques et finance notamment :

- Les équipements de proximité : il s'agit de la création de terrains de sport extérieurs éventuellement éclairés et/ou couverts fixes ou mobiles. Le taux de financement maximal est de 80% avec un plafond de subvention de 500 000€.
- Les équipements structurants : il s'agit de la construction ou de la rénovation des piscines, de salles multisports, de gymnases, d'équipements dédiés à la pratique sportive en club ou à la pratique de sport fédérale. Le taux de financement maximal est de 20%.

La piscine de Pléneuf-Val-André, construite en 1977, a servi à de nombreux habitants de la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer. Sa sphère géographique va très au-delà du simple périmètre de Pléneuf-Val-André et permet à nombre d'adhérents du cercle des nageurs (500 adhérents), du triathlon (100 adhérents), du club de plongée d'Erquy ou d'ailleurs d'en profiter.

Mais surtout, la piscine de Pléneuf-Val-André permet l'apprentissage obligatoire de la natation pour de nombreux scolaires, allant des écoles de Pléneuf à celles d'Erquy, de Saint-Alban, de la Bouillie, de Plurien, d'Hénansal de Lamballe-Armor et bien d'autres encore.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260702-DEL096_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Pour rappel, en décembre 2021, lors de la vidange annuelle obligatoire, il a été constaté que le bassin de la piscine présentait d'importantes fuites d'eau dues au radier poreux.

Un diagnostic a alors été missionné par la Commune et il est apparu que la piscine de Pléneuf-Val-André nécessitait d'importants travaux pour la maintenir en activités sur les quatre prochaines années, sans perspective plus lointaine. Ainsi, la piscine après 45 ans de mise en service ne pouvait pas perdurer au-delà de l'année 2026.

En conséquence, après des échanges, la Ville de Pléneuf-Val-André et l'Agglomération de Lamballe Terre & Mer se sont accordé le 7 juillet 2022 pour revoir le projet initial de piscine communautaire :

- La Commune de Pléneuf-Val-André reprend la maîtrise d'ouvrage d'un projet de construction de piscine communal avec un programme plus adapté aux besoins du territoire et plus modeste en coût d'investissement.
- L'Agglomération de Lamballe Terre & Mer accompagne la Commune de Pléneuf-Val-André dans la recherche de financements extérieurs pour ce projet de piscine.
- L'Agglomération de Lamballe Terre & Mer apporte un fonds de concours à la Commune de Pléneuf-Val-André pour contribuer au financement de ce projet.

La Ville de Pléneuf-Val-André a donc étudié les différentes possibilités qui s'offrent à elle pour construire une nouvelle piscine communale, service vital pour le territoire et ses habitants.

Pour des raisons financières et d'optimisation foncière, le projet sera réalisé sur le site actuel des Monts Colleux. Le projet, présenté comme alternatif et optimisé, est celui d'un bassin nordique semi-couvert sans traitement d'air, avec un seul bassin et 5 couloirs d'eau. La capacité d'accueil reste inchangée avec une fréquentation maximale instantanée de 250 personnes. Un espace cardio-training vient compléter cet équipement.

La durée envisagée des travaux est de 2 ans : 2025 et 2026. Le montant de l'opération est estimé à **6 324 000 € HT**.

Ce projet de construction de piscine a été soutenu et incité par la Préfecture des Côtes-d'Armor au titre de l'obligation d'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles primaires.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

EMPLOIS	HT	RESSOURCES	HT
Travaux	5 488 500,00 €	Montant de la demande de financement ANS	1 264 800,00 €
Maîtrise d'œuvre	785 000,00 €	Montant de la demande de financement DSIL et DETR (non attribuée)	1 059 200,00 €
Honoraires divers (contrôle technique, SPS, …)	50 500,00 €	Fonds de concours Lamballe Terre & Mer	2 000 000,00 €
		Emprunt/Autofinancement	2 000 000,00 €
TOTAL	**6 324 000,00 €**	**TOTAL**	**6 324 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260702-DEL096_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver la demande de subvention relative à cette opération et son plan de financement.**
- **Solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre des enveloppes précédemment mentionnées.**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.